

Les Données collectives

A. CHAMP DE L'ETUDE

1. Données collectives et données individuelles

Parler de données d'état, c'est généralement penser aux seules données individuelles. Les données collectives sont par contre omises. Ou bien elles font partie d'autres analyses démographiques : les données sur la fécondité en sont un exemple ; ou bien elles sont obtenues en rapprochant les informations individuelles. Par exemple, les informations sur la taille des ménages s'obtiennent aisément en répartissant les individus selon qu'ils sont chefs de ménage ou non : c'est l'étude de la population des ménages qui est faite, pas l'étude des ménages mêmes. Plus rarement, les données collectives font l'objet d'analyses particulières et donc en fait d'exploitations particulières : seules les données sur la nuptialité (où l'unité est alors le mariage) couplent les informations sur les conjoints dans la même unité statistique. Le vocable "données collectives" a donc le sens de statistiques des unités collectives relevées lors des travaux d'enquêtes et de recensements. Mais ces unités peuvent être de plusieurs types et seules certaines peuvent être traitées par la seule démographie. Dans une telle optique, la question de leur définition devient majeure pour l'analyse des données collectives : elle sera donc abordée préalablement ; ensuite, seront exposés quelques cas d'analyse que fournit la littérature démographique : nous pensons ainsi mieux rendre compte d'un champ d'investigation actuellement restreint mais à qui l'évolution ultérieure de notre discipline promet des développements. N'oublions pas qu'en France, ce n'est que depuis 1946 qu'on étudie le ménage en démographie pour répondre aux besoins de l'analyse de la consommation et du calcul de revenu national (M. Croze – 1965 : 85).

Comme toute discipline statistique, la démographie observe un ensemble statistique défini dans le temps et dans l'espace, en relevant et analysant les caractéristiques qualitatives et quantitatives des unités statistiques qui le constituent.

D'après leur nature, les unités statistiques peuvent être classées en unités abstraites et en unités concrètes. De même, elles peuvent être classées en unités simples et en unités collectives.

Le tableau suivant donne des exemples de ces unités en démographie :

Unité	Simple	Complexe
Abstraite	Evénement : naissance,décès. . .	Intervalle entre naissances
Concrète	Individu	Unité collective : famille, ménage, concession, village

L'analyse démographique privilégie l'étude des collections d'unités simples (individus, événements) et n'aborde que très peu, et par incidence, l'étude d'ensembles plus complexes sauf après réduction à des concepts plus simples comme il en est fait pour les analyses de la nuptialité et de la fécondité.

Ceci tient à 3 raisons essentielles :

- aux particularités de la démographie historiquement constituée d'une certaine manière en tant que discipline scientifique. Comme toutes les autres sciences, la démographie a décomposé le réel en unités de plus en plus simples pour les étudier : c'est l'analyse démographique, noyau de la démographie ;

- aux difficultés inhérentes à l'étude des ensembles pour lesquels les outils commencent seulement à être forgés. Etudier un élément est relativement aisé quand on l'isole des autres avec lesquels il est en interaction, étudier plusieurs éléments en interaction et leurs relations pose des problèmes autrement ardu : on change d'échelle et les moyens en informatique ne remplacent pas le manque de théorie ;

- au fait que l'analyse de nombre d'unités statistiques collectives ressort plus à l'analyse socio-économique qu'à la seule analyse démographique. Nous verrons plus loin que la seule définition de ces unités fait appel à des notions très largement extérieures à l'analyse démographique : critères de parenté, d'alliance, spatial, économique. . . Ce qui ne permet pas à un démographe d'exploiter ces données en toute tranquillité d'esprit : l'incompétence le guette.

Ceci d'une part explique que d'une manière générale, en démographie, les unités statistiques complexes que l'on étudie soient essentiellement des unités concrètes et d'autre part reflète les difficultés que connaissent l'observation et l'analyse démographiques.

Cependant, quoique des disciplines scientifiques connexes comme la géographie, la sociologie, l'économie. . . abordent l'étude des unités collectives dans une problématique statistique, il ne faut pas sous-estimer l'apport qu'un démographe, maître d'œuvre de travaux spécifiques en matière de population, peut apporter.

2. Données collectives et pratique de la collecte

Pour ses besoins propres, la démographie est amenée à collecter des données non pas seulement sur les individus, mais sur des collectifs : ménages, habitations, hameaux, villages, quartiers. . . , assortis en général de travaux cartographiques d'échelles variables aux différents niveaux géographiques de l'investigation. Aux pages 39-48 de la première partie de ce manuel (1), l'on trouvera des exemples de ces schémas cartographiques qu'utilisent les enquêtes et recensements. De même si l'on prend un exemple parmi d'autres, le recensement du Maroc (voir page 74 de ce même ouvrage) donne dans la première page du questionnaire des ménages les questions spécifiques posées au logement-ménages avant de passer en revue les membres-habitants.

Pourtant, tous ces documents ne sont pas à exploiter : en effet, certains découpages de l'aire d'enquête n'ont aucune correspondance administrative, socio-économique ou politique : leur seul usage est de faciliter la réalisation du travail d'enquête et d'en permettre le contrôle. C'est le cas des zones naturelles, définies empiriquement dans les travaux de terrain. Le *Manuel du Superviseur* du Recensement de Tunisie de 1975 expose le problème ainsi :

“Un des procédés méthodologiques adoptés pour faciliter le dénombrement d'un secteur est le découpage de son territoire en un certain nombre de fractions plus petites, dénommées “zones naturelles”. La qualification de “naturelle” tient au fait que les zones sont séparées l'une de l'autre par des limites géographiques connues comme oued, chaîne de montagnes, chotts, ou des voies de communication connues : route, piste, voie ferrée”.

Malgré l'intérêt qu'elle peut présenter sur le plan méthodologique, cette “zone naturelle” de par ses critères de définition n'est pas soumise à l'analyse démographique.

Il faut dire également que tous les renseignements collectés ne ressortent pas à l'analyse démographique : la première partie de cet ouvrage présente un excellent exemple : celui des fichiers de villages (2) ; son auteur, H. Viennet, propose le recueil de données diverses dont très peu sont démographiques. Notons

(1) Sources et analyse des données démographiques. INED, INSEE, ORSTOM, SEAE, 1973.

(2) Op. cit. pp. 235-254.

aussi que dans l'ouvrage de synthèse des enquêtes par sondage en Afrique, H. Raulin (1967 : 13-40) abordant le même sujet, ne parle pratiquement pas de cette question en se centrant sur l'analyse des unités collectives comme le ménage, la concession, la famille (au sens sociologique du terme), toutes choses fondamentales pour la sociologie et l'anthropologie. La démographie carrefour statistique de nombreuses disciplines de sciences humaines, ne peut cependant satisfaire toutes les demandes qui lui sont faites par les sciences connexes.

3. Critères et définitions

Le démographe se trouve donc confronté à un important travail de définition qui satisfasse à deux conditions :

- les critères doivent être opérationnels pour les travaux de terrain ;
- les critères doivent cerner la réalité sociale (économique et administrative au sens large).

“Les études démographiques et statistiques peuvent permettre de préciser quantitativement et systématiquement un certain aspect des structures sociales. Il convient pour cela qu’elles disposent d’outils”.

H. RAULIN (1967 : VIII, 15)

Or, la définition de ces outils échappe en grande partie au travail du démographe dont le vrai problème est de faire de l'aussi bonne démographie qu'il peut en faire et non n'importe quoi dont il sera le seul à penser, avec quelques esprits curieux et incompetents, que c'est de la sociologie ou autre chose.

Cette question n'échappe pas à un récent groupe de travail qui conclut ainsi quant aux données collectives sur les ménages :

“Ménage : Cette notion soulève en fait le problème des divers groupements (concession, famille, ménage. . .) au sein desquels se déroule la vie de chacun, et du classement à l'intérieur de chacun de ces groupements de ses différents membres (ménages dans la concession, individus dans le ménage) ; il a été recommandé de procéder au recensement simultané des divers groupes collectifs avec indication précise des liens existant entre chacun d'eux, quitte à ne retenir lors de l'exploitation que les données jugées prioritaires”.

R. BLANC (1974 : 5)

Essentiellement, c'est avec les unités collectives en rapport avec la réalité sociale, socio-économique et biologique que le démographe se trouve confronté ; et c'est donc la famille-ménage qui est l'unité collective fondamentale dont il peut traiter actuellement.

1. La famille

La famille est une réalité qui peut être saisie de manière très différente selon la discipline.

La famille est définie par la parenté, et celle-ci par l'alliance et la filiation. Mais on peut la définir par des critères uniquement économiques et c'est alors la notion de ménage qui l'emporte. Chaque discipline va privilégier l'un de ces aspects.

L'anthropologie culturelle a depuis ses premiers fondateurs noté que la parenté peut être réelle (biologique, étroite ou large) et déterminable ou purement mythique et tout aussi importante et déterminable socialement. Les personnes d'une même société se relient entre elles selon des règles de parenté d'une grande variabilité culturelle (Fox R. 1972) tant et si bien qu'à la limite certains groupes peuvent considérer la parenté comme uniquement unilinéaire et ne voient aucun empêchement “théorique” au mariage d'un fils avec sa mère et d'une fille avec son père selon que la parenté est exclusive du côté paternel ou maternel (Leach E.R. 1968). Ces considérations sur la parenté sont d'autant plus importantes que le modèle social de très nombreuses sociétés est le modèle familial : c'est sur lui que se calquent toutes les autres relations sociales.

La génétique tente au contraire de ne pas saisir la parenté sociale et se centre sur les seuls liens biologiques entre individus. Ceux qui ont relevé des généalogies ascendantes, seules possibles en Afrique, savent toute la difficulté de trier au sens propre du terme, l'information biologique de l'information sociale (élimination des liens d'adoption en particulier).

L'économiste lui, se centrera sur les liens économiques entre les individus vivant ensemble sous le même toit : la notion de ménage supplante actuellement les autres notions fondées sur les relations sociales. Le développement de la société moderne et l'atomisation sociale qui la caractérise masquent d'ailleurs certains phénomènes économiques et sociaux profonds (une enquête avait noté qu'en Angleterre les relations entre générations se maintenaient par l'intermédiaire des femmes : les filles célibataires ou mariées habitaient près de leur mère et ceci non aléatoirement).

La démographie, dans ce foisonnement d'appréhensions de la réalité collective, choisit l'option économique comme base de ses travaux de terrain (famille-ménage) et une option demi-génétique en ne prenant que les enfants des femmes : la descendance d'un homme n'intéressant pour l'instant que peu pour des raisons théoriques et pratiques (complexité du phénomène et difficulté de son relevé).

2. La famille et le ménage

Le démographe ne conserve donc que certains critères dans lesquels les relations économiques et l'habitat, l'alliance et la filiation réelles sont des éléments essentiels.

"La famille désigne un ensemble de personnes constitué des parents et des enfants, y compris les cas où il n'y a pas d'enfants et ceux où le couple parental est réduit à une seule personne par rupture de l'union, par la mort ou par divorce. Même ainsi, plusieurs définitions sont à considérer ; la famille, au sens statistique peut être constituée :

1. — des parents et de tous les enfants nés vivants,
2. — des parents et des enfants survivants,
3. — des parents et des enfants à charge,
4. — des parents et des enfants vivant au foyer."

L. HENRY (1967)

La première définition renvoie à l'étude de la fécondité, la seconde en dépend mais rejoint la question des statistiques d'état, la troisième devient plus socio-économique que démographique et dépend à la fois d'un état de fait et de la législation en vigueur, la quatrième a des rapports très étroits avec la statistique des ménages et des logements. C'est essentiellement par les recensements que ces données sont obtenues, (Deville, J.C. 1972) mais aussi c'est par la reconstitution des familles (par enquête ou exploitation d'état civil) de populations relativement fermées que l'on peut les réaliser (Fleury M. et Henry L. 1965).

Les deux premières définitions sont relatives à ce que la démographie désigne sous le vocable d'étude de la fécondité, à laquelle un chapitre de ce manuel est consacré et qui est hors de notre propos. Mais les secondes sont de notre ressort, encore que le critère biologique s'efface tout en continuant d'exister (car il est partie intégrante des définitions de ces unités collectives) devant les liens sociologiques et économiques entre les personnes (parents à charge, personnes hébergées. . .) : il s'agit du ménage.

3. Le ménage

"Il importe de rappeler ici que la notion même de ménage est forcément inexacte dans presque toutes les communautés africaines".

ONU/CEA, 1971 : 64

Cet avertissement ne doit pas être oublié, cependant un document de cette même Commission Economique pour l'Afrique tente d'approcher le phénomène en un tableau que nous reproduisons ici et tente des comparaisons malgré l'hétérogénéité intrinsèque des définitions utilisées dans les différentes enquêtes, ce qui n'échappe pas aux auteurs qui remarquent :

DIMENSION MOYENNES DES MENAGES ORDINAIRES ET REPARTITION DES MENAGES SELON LA DIMENSION

Sous région et pays	Année	Importance moyenne des ménages	Proportions de ménages de ... (%)									
			1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers.	7 pers.	8 pers.	9 pers.	10 pers. et plus
Afrique du Nord												
Libye	1964	4,7	6,0	14,6	15,9	16,0	14,5	11,8	8,6	5,5	3,2	3,9
Maroc	1959-60	5,5	2,4	10,8	13,2	14,9	14,3	13,1	10,8	7,8	4,5	8,1
Soudan	1956	5,0	5,3	13,3	14,7	15,8	14,9	12,0	8,7	5,9	3,6	5,8
République arabe unie	1960	5,0	7,8	11,7	13,6	14,6	14,4	12,5	9,5	6,4	3,9	5,6
Afrique de l'Ouest												
Iles du Cap Vert	1950	4,2	9,4	35,9			38,2			13,6		2,2
Dahomey	1961	4,5	14,2	14,7	30,7			20,1		10,5		9,8
Ghana	1960	4,2
Guinée	1954-55	5,6	...	13,7	18,3	16,0	12,7	9,7	7,5	5,6	4,2	11,9
Côte d'Ivoire (1)	1956	6,0
Libéria	1962	4,2	3,0	8,6	16,4	9,9	13,6	11,5	9,3	7,3	5,5	14,8
Mali	1960-61	5,3	0,1	15,8	18,6	16,6	13,7	10,6	7,6	5,3	3,7	7,9
Niger	1959-60	4,4	...	28,3	20,6	15,7	11,5	8,1	5,8	3,9	2,4	3,6
Nigeria (2)	1959	4,0	13,1	14,7	14,5	18,4	15,6	9,7	5,7	4,2	1,2	2,9
Guinée Bissau	1950	7,8	5,9	20,4			32,2			17,1		23,4
Sénégal	1957-58	4,5	...	20,0	21,0	18,0	15,0	10,0	7,0	4,0	2,0	3,0
Sierra Leone	1963	4,0
Sainte Hélène (dép. n. comp.)	1966	4,6	1,8	6,6	12,8	14,8	14,3	11,5	10,0	8,1	8,1	12,0
Togo	1961	5,5	10,1	10,4	12,5	12,7	11,7	9,9	7,6	6,0	4,5	14,5
Haute Volta	1960-61	5,2
Afrique du Centre												
Cameroun (3)	1957	2,2	45,9	18,2	16,4	12,2	4,8	1,7	0,5	0,3	-	-
République Centrafricaine	1959-60	3,9	15,2	23,9	16,6	12,5	9,6	7,4	4,9	3,4	2,2	4,3
Tchad	1964	4,2	12,4	18,7	17,5	15,5	11,5	8,0	6,1	3,5	2,3	4,6
République du Congo	1960-61	4,5	15,4	17,5	13,9	12,6	10,7	8,7	6,3	4,5	3,3	7,1
Gabon	1960-61	3,9	15,1	19,7	15,6	12,2	9,1	7,1	5,5	4,2	3,2	6,3
Afrique de l'Est												
Afars et Issas (3)	1956	3,0	19,0	24,1	23,6	18,1	8,0	4,2	1,5	1,5	0,5	0,6
Kenya (4)	1962	6,3	21,8	19,0	14,4	12,7	9,7	6,6	4,5	3,0	2,1	6,2
Madagascar	1966	5,3	4,7	12,8	15,0	14,6	12,0	11,1	8,9	7,0	5,2	8,7
Maurice	1962	4,6	8,2	13,2	13,0	13,2	12,3	12,2	9,2	7,1	5,0	7,5
Réunion	1961	4,7	11,8	15,1	13,7	12,9	11,5	9,9	8,6	6,1	4,3	6,0
Seychelles	1960	4,0	16,7	20,1	16,7	12,8	9,3	7,8	5,4	4,2	2,8	4,2
Somalie (5)	1962-63	3,7	23,1	12,3	15,9	15,4	14,0	8,4	4,6	2,7	1,6	1,9
République de Tanzanie	1967	4,4
Tanganyka	1967	4,4
Zamzibar et Pemba (6)	1958	3,1	38,5	29,1	20,6	8,0	2,1	1,0	0,2	0,2	0,1	0,2
Ouganda (7)	1959	4,7
Reste de l'Afrique												
Lesotho	1956	4,0	10,5	15,9	17,0	15,4	11,8	8,7	5,7	3,5	2,2	3,6
République Sud Africaine												
Blancs	1960	4,0	1,7	10,2	13,8	21,1	19,5	13,6	8,0	4,8	2,7	4,6
Asiatiques	1960	7,5	0,2	1,4	3,1	5,1	7,4	9,0	10,0	11,6	8,3	43,9
Métis	1960	6,5	0,6	2,6	4,7	7,4	9,6	11,1	11,7	12,8	7,8	31,8

Source : Document ONU/CEA, 1968-66 d'après : Annuaire démographique Nations Unies, 1955, 1962 ; documents nationaux.

(1) Pour Bongonanou seulement

(2) Pour Lagos seulement

(3) Pour la population non autochtone seulement

(4) Population africaine seulement, province du Nord non comprise. L'importance moyenne est indiquée pour les ménages des zones urbaines et rurales mais les pourcentages ne se rapportent qu'aux ménages urbains

(5) Chiffres basés sur une enquête par sondage effectuée dans dix villes du Nord

(6) Pour les zones urbaines seulement

(7) Non compris le district de Karamoja.

“Si l’on se fonde sur les moyennes établies pour les quelques zones urbaines mentionnées, on est tenté d’admettre que la dimension moyenne des ménages est plus réduite dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Cela tient naturellement à la forte proportion de ménages d’une seule personne qui existe en milieu urbain : 36 % des ménages à Zanzibar, 23 % en Somalie et 22 % au Kenya. . . La proportion la plus faible est enregistrée au Mali (0,1 %) et au Maroc (2,4 %).”

ONU/CEA, 1968 : 65

Car la réalité de la société considérée rend parfois ardue la comparabilité des résultats quoique les apparences immédiates le permettent : on ne peut que douter que les chiffres cités parlent de la même chose. Par exemple, le couple habitant chez les parents ne peut être appréhendé de manière identique à la ville et à la campagne et la situation en Afrique est notoirement différente de celle de l’Europe. Et même en Europe les études historiques ont montré la grande variabilité du phénomène (3).

B. ANALYSE DES DONNEES COLLECTIVES

Après cette longue mais nécessaire introduction, nous allons maintenant exposer la méthode et les définitions de quelques études empiriques réalisées sur le sujet, c’est-à-dire sur la famille et le ménage, comme réalités socio-économiques, l’extension de cette notion ou son apparition dans l’étude des migrations, et son utilisation dans les calculs prospectifs.

1. Quelques exemples d’analyse

1. Concession, ménage et famille

Dans un article, V. Martin (1970) rend compte d’une exploitation de données collectives de l’enquête par sondage en 1962, réalisée au Sénégal : une seule région administrative, celle du Sine-Saloum, a été analysée. L’objectif était la détermination de certains aspects de la démographie familiale.

L’auteur définit deux sortes d’unités collectives : le carré (la concession) et le ménage qu’il analyse selon les différents habitats et zones.

Les variables retenues sont, pour les concessions :

- la taille ;
- l’âge du chef ;
- la composition.

et pour les ménages :

- le sexe et la situation matrimoniale du chef ;
- la composition (famille biologique, élargie) ;
- la taille ;
- la profession du chef.

On remarque tout de suite l’hétérogénéité des critères retenus. C’est le propre des données collectives d’être caractérisées par des variables qui tiennent à leur propre constitution : composition, effectif, relations entre membres la constituant, et par des variables qui sont celles de l’individu déterminant du groupe analysé : le chef de famille, de ménage. . .

A l’épreuve de l’analyse, les faits rapportés se révèlent significatifs et permettent d’importantes conclusions sur l’évolution de la famille de cette région du Sénégal. Cependant, l’on remarque que c’est la démographie qui se met au service de la sociologie plutôt que l’inverse. Nous avons affaire en effet plutôt à une

(3) Louis Henry : étude sur ce projet in *Annales* 1969 : “*Histoire biologique et Société*”.

sociologie quantitative qu'à une analyse démographique véritable. A tout prendre, cette distinction est d'importance relative.

Une autre étude s'est essayée également de cerner ces deux réalités dans le même pays. Recourant à un ensemble de critères tant socio-économiques que démographiques, les auteurs (C. Bouquillon-J. Vaugelade et al, 1972) donnent ainsi quatre types de familles discernables pour les Wolof du Sénégal :

- la famille restreinte (ménage biologique) ;
- la famille élargie (la précédente plus des apparentés) ;
- la grande famille (la précédente plus des hébergés non apparentés) ;
- les isolés.

Notons d'ailleurs qu'aux critères déjà signalés dans l'étude précédente, la définition des unités inclut la conscience de groupe qu'ont les individus :

"Les membres de la famille se reconnaissent comment dépendants".

(C. BOUQUILLON-J. VAUGELADE 1972 : 361)

D'ailleurs, c'est très souvent un critère de base : malgré sa subjectivité, il est toujours pris en compte dans les enquêtes démographiques.

Une des statistiques les plus riches que nous ayons sur le sujet est produite par une exploitation exhaustive particulière des familles du Recensement Général de la Population 1966 d'Algérie. Le rapport publié (CNRES, 1966) est très complet et mérite ici d'être largement exposé.

La publication dont il est fait état ici. . .

"ne présente que les spécificités de l'exploitation des ménages et familles".

CNRES, 1966 : 4

Les autres données se trouvant dans les volumes parus sur l'exploitation "normale" du recensement.

Seuls les ménages ordinaires (4) ont été pris en considération dans l'exploitation particulière qui prévoyait une fiche par ménage :

"Un ménage ordinaire est un groupe de personnes vivant dans le même logement, préparant (et prenant en général) les principaux repas ensemble".

CNRES, 1966 : 4

La taille du ménage va de 1 à n et parmi les membres du ménage on peut trouver des personnes apparentées ou non (domestiques, pensionnaires) au chef de ménage.

"Pour l'exploitation des ménages et familles, le chef de ménage est le support de toutes les caractéristiques retenues relatives au ménage et à sa famille propre, et le chef de famille est le support des caractéristiques spécifiques de sa famille".

CNRES, 1966 : 5

Le critère biologique a été pour l'exploitation du recensement algérien prédominant, au détriment du critère économique : un fils actif vivant avec ses parents et frères et sœurs a été mis dans les ménages et famille de ses parents : le chef de son ménage et de sa famille est son père (ou sa mère en cas d'absence du père).

Les commentaires insistent sur les difficultés de définitions et de comparaison :

"L'exploitation exhaustive a montré que la notion de chef de ménage ou de chef de famille n'a pas toujours été très claire. En effet, il est difficile de distinguer le chef de ménage : celui qui a le plus fort salaire ou celui qui décide de l'utilisation de l'argent, de celui que la coutume considère comme la personne la plus âgée, auquel les autres membres doivent le respect et qui en réalité commande et décide tout, au sein du ménage".

CNRES, 1966 : 5

(4) Un ménage ordinaire se différencie des ménages collectifs des casernes, hôpitaux, pensionnats . . .

Le recensement algérien finalement distingue 4 types de familles (biologiques) :

1. Couple avec enfants ;
2. Couple sans enfant ;
3. Père ou mère seul, avec enfants ;
4. Sans conjoint et sans enfant.

Le ménage, lui, a déjà été codifié automatiquement après la codification en ligne des familles de chaque ménage ; 12 classes ont été ainsi déterminées, du "ménage ordinaire d'une personne" au "ménage ordinaire de 3 familles ou plus, tous types avec ou sans personne(s) hors famille".

Les trois critères utilisés sont : le nombre de familles (1, 2, 3 et plus), le type de famille (1, 2, 3, le type 4 est un ménage ordinaire d'une personne), la présence ou l'absence de personnes hors famille (oui, non).

Les caractéristiques finales retenues sont au nombre de 20 dont 4 sont relatives à la nature du groupe ménage-famille, 2 sont relatives au nombre d'unités collectives de ce groupe, 7 au nombre de personnes selon différents critères, 7 sont des caractéristiques du chef de ménage ou de famille, chef du groupe :

- type de groupe (ménage ou famille) ;
- type de ménage ;
- type de famille ;
- dispersion de l'habitat.
- nombre de familles ;
- nombre de familles biologiques (type isolé exclu).
- nombre de personnes ;
- nombre de personnes actives réelles ;
- nombre de conjointes ;
- nombre total d'enfants ;
- nombre d'enfants de moins de 15 ans ;
- nombre d'autres personnes parentes ;
- nombre de personnes non parentes.
- lien de parenté entre le chef de famille et le chef de ménage ;
- sexe, âge et situation matrimoniale du chef ;
- catégorie socio-professionnelle et branche d'activité économique du chef.

L'abondance de l'information sur les familles en Algérie en 1966 est donc remarquable. L'effort est d'autant plus intéressant que ces données peuvent être comparées à celles obtenues par le recensement de 1946. Un tel suivi est rare semble-t-il dans les travaux démographiques africains pour les données collectives.

2. Les données collectives et la migration

L'analyse des migrations a amené différents auteurs à distinguer les déplacements de plusieurs personnes des déplacements individuels. Ainsi, B. Lamy et J.Cl. Roux (1969) avaient attiré l'attention sur l'importance anormale du motif familial dans les enquêtes à passages répétés et signalés :

"Il est nécessaire ici de faire intervenir la différenciation entre la migration et le migrant car il faut étudier (essentiellement en ce qui concerne les motivations du mouvement) les caractéristiques du chef de la migration".

B. LAMY et J.Cl. ROUX 1968 : 35

En effet, les personnes accompagnant ont un motif de migration différent de celui, primordial, de la personne accompagnée et ce motif est familial le plus fréquemment puisque les migrants se déplaçant ensemble sont en règle générale apparentés.

De même M. Picouet (1973) introduit une dichotomie des déplacements des populations selon que ceux-ci concernent un ou plusieurs individus.

“Suivant que le déplacement concerne un ménage entier ou un seul individu du ménage on a distingué :

- la migration “ménage” ;
- la migration “individuelle”.

Lorsque dans un ménage composé de plusieurs noyaux un des noyaux (père, mère, enfants) quitte le ménage pour aller s’installer ailleurs, on a considéré qu’il y a migration “ménage”. Par contre, lorsqu’un ménage est composé d’un seul individu et que ce dernier a migré, on considère que la nature de la migration est “individuelle”.

Conceptuellement, on adoptera le principe suivant : la migration “ménage” a comme moteur la décision d’une personne : le chef de ménage ; les autres membres du ménage n’ont qu’un rôle passif. La réalité n’est certes pas aussi simple notamment au niveau de la décision, d’autres membres du ménage (épouse, frères. . .) interviennent probablement, mais nous prenons comme hypothèse qu’en dernier ressort c’est le chef de ménage qui décide.

On a appelé migration volontaire la migration des chefs des ménages migrants et celle des migrants individuels ; migration totale, la migration de l’ensemble des personnes qui se sont déplacées au cours de la période d’observation.

On obtient ainsi les séries suivantes :

- la migration individuelle ;
- la migration “chef de ménage migrant” ;
- la migration passive ou migration des autres membres des ménages migrants ;
- la migration volontaire qui est la somme de la migration individuelle et de la migration des chefs de ménages migrants ;
- la migration totale’.

M. PICOUET – 1973 : 50

J. Vaugelade (ORSTOM, 1972) en était venu, en rapprochant les notions de “groupes de migrants” et “caractère volontaire” de la migration, à considérer que la notion de groupe de migrants pouvait être distendue dans le temps : une quelconque migration peut alors prendre le caractère “passif” ce qui est le cas d’une migration d’une femme et de ses enfants rejoignant l’époux et père.

En fait, signalait R. Blanc (communication personnelle, 1975) il y a d’assez nombreux cas suivant que la migration dans un ménage, complexe ou non – c’est-à-dire composé ou non de noyaux familiaux – affecte :

- l’ensemble des membres du ménage ;
- une partie seulement.

Et suivant que le chef du ménage fait ou non partie de la migration : le chef du groupe de migrants peut être alors le chef de ménage ou une autre personne.

En définitive il proposait de retenir comme distinctions :

- le ménage complet migre ;
- certains membres du ménage, dont le chef, migrent ;
- certains membres du ménage, sans le chef, migrent ;
- la migration d’un isolé (migration complète d’un ménage de une personne).

Ces auteurs, parmi d’autres, en viennent ainsi à considérer la migration non plus tellement dans son aspect individuel mais aussi dans son aspect collectif et donc à traiter les données sur les migrations comme des données collectives.

Dans l’enquête Migration Mossi 1973, le motif retenu pour chaque migrant est celui du chef de son groupe de migration ; pour distinguer le chef de migration des autres migrants, il leur a été attribué une autre caractéristique à trois modalités (actif, passif simultané, passif ultérieur) (A. Quesnel, communication personnelle, 1975). Le vocable actif semble d’ailleurs préférable à celui de volontaire.

Voici les résultats enregistrés par cette enquête (A. Quesnel et J. Vaugelade, Communication personnelle, 1975) :

Migrants	La migration est :			
	Active	Passive		Ensemble
		simultanée	ultérieure	
Effectifs non pondérés	12 399	4 309	960	17 668
nombres absolus				
nombres proportionnels	70	25	5	100

5 % des migrants effectuent donc des migrations passives ultérieures, ce qui n'est pas négligeable : en effet, ces migrants sont en général classés dans des migrants "actifs" dont ils représenteraient dans le cas précis 7 % de l'effectif "actifs + passifs ultérieurs".

La taille moyenne des groupes de migration (1 personne et plus) est de 1,43.

En mêlant en un seul groupe "passif" les migrations passives simultanées et passives ultérieures l'on obtient le tableau suivant des migrants en effectifs pondérés cette fois.

Cause de l'absence.	Sexe masculin				Sexe féminin			
	0 - 14 ans		15 ans et +		0 - 14 ans		15 ans et +	
	migration active	migration passive	migration active	migration passive	migration active	migration passive	migration active	migration passive
travail	13 402	4 380	150 044	19 200	0	19 291	0	30 865
autre	19 977	2 810	20 671	3 592	8 861	4 300	10 247	3 130
ensemble	33 379	7 190	170 715	22 792	8 861	23 591	10 247	33 995
Emigrés	14 137	28 772	48 321	26 531	29 097(1)	30 428	228 153(1)	49 902

(1) notamment mouvements matrimoniaux.

Les différents calculs qui vont être réalisés permettent des analyses que les seules statistiques individuelles habituellement fournies ne permettent pas : ainsi, les absents se différencient nettement des émigrés. Pourtant, ce n'est pas une analyse de groupe qui est ici réalisée, c'est les conclusions portées sur la migration du groupe qui sont affectées à l'individu migrant. L'étude que nous allons examiner maintenant procède directement à l'étude du groupe de migrants.

Des articles, portant sur les statistiques du Sine-Saloum (Sénégal) peuvent être signalés (ORSTOM, 1973 : 393-424), qui tentent de systématiser cette perspective. La notion de base de l'analyse des données collectives sur les migrations est celle de groupe de migrants, dont l'effectif varie de 1 à n.

Une telle perspective amène à distinguer trois types de caractéristiques des groupes de migrants :

- composition et taille du groupe de migrants (la composition est centrée sur les relations de parenté, de travail et d'origine géographique entre les membres du groupe) ;
- caractéristiques de l'individu moteur de la migration, le chef de groupe (ce qui permettra l'approfondissement des mécanismes de la migration) ;
- caractéristiques des autres membres du groupe, sexe et âge. . .

Il est donc distingué en fait : les migrants individuels (i) des migrants collectifs (m) et les groupes de migrants individuels (toujours i) des groupes de migrants collectifs (g).

Les relations suivantes sont obtenues avec i, g et m :

$i + m$ = effectif total de migrants ;

$i + g$ = effectif total des groupes de migrants ;

$t = m/g$ = taille moyenne des groupes collectifs ;

$x = (i + m)/(i + g)$ = taille moyenne des groupes ;

$j = i/(i + g)$ = proportion de groupes d'isolés dans les groupes de migrants ;

$k = g/(i + g)$ = proportion de groupes collectifs dans les groupes de migrants avec la relation $j + k = 1$.

Nous avons entre x , t , j et k la relation suivante : $x = tk + j$, la taille moyenne des groupes dans leur ensemble est donc liée à la taille moyenne des seuls groupes collectifs ; sans qu'il y ait cependant de corrélation entre eux, la distinction est donc pertinente.

Dans les travaux utilisant ces indices, on a constaté la variation dans le même sens de t et k (ORSTOM, 1972 : 423).

Cette même variation est décelable dans les statistiques produites pour la famille en Algérie (B. Lacombe, 1975 a et b) : pour chaque Wilaya, t et k varient dans le même sens mais seulement pour les valeurs extrêmes car la relation est plus lâche que ne le laissent supposer les séries précédentes obtenues au Sénégal.

Les autres caractéristiques permettant le calcul d'indices plus classiques (proportion des moins de 15 ans, rapports de masculinité, âges moyens de sous-groupes de population : isolés, total, chef de groupe. . .), servent à analyser la migration selon différents facteurs : la composition des groupes, les relations avec les familles à l'accueil et au départ, la saison de migration, le motif. . .

Cette distinction (individuel-collectif), purement empirique, se trouve justifiée par le fait que les différences mises en relief par ce procédé sont significatives et opératoires. D'ailleurs, il est possible que le clivage passe non pas complètement entre les groupes d'individuels et les groupes collectifs mais aussi à l'intérieur des groupes collectifs entre les groupes de 2 et ceux de 3 et plus : dans une analyse précédente, il avait d'ailleurs été montré que le groupe de deux personnes était remarquable à bien des égards (Lacombe B. 1969 : 20-21).

Que la dichotomie opérée entre les ménages de taille 1 et ceux de taille 2 et plus soit sujette à caution, ceci est confirmé par l'analyse des données de l'Enquête Démographique Nationale de la Tunisie 1968-69. Cette enquête met en évidence que le clivage semble se situer au-delà de 2 à 3 ou 4 et plus, plus exactement. La répartition de la population selon le type de noyau familial (c'est-à-dire la famille biologique ou autre) et la taille du ménage, montre une rupture entre les tailles 3 à 14 et surtout 4 à 14 qui se différencient des tailles inférieures et supérieures. La raison en est la notion de noyau familial : la famille biologique complète (époux et enfants) ne commence en effet qu'à la taille 3, au delà de 15 commencent les familles élargies.

Tunisie, 1968, proportion selon la taille du ménage, des membres des familles biologiques complètes (parents + enfants)

Taille	2 (1)	3	4	5	6	7	8 à 10	11 à 14	15 et plus
Proportion %	68	79	86	89	93	95	98	100	27

(1) Le nombre d'enfants est ici nul naturellement.

(Source : INS, 1974, fasc. 2, Tableaux 24 et 25)

Finalement l'on peut donc proposer pour l'analyse de la migration comme phénomène de groupe :

- l'effectif du groupe de migrants ;
- le caractère actif ou non de la migration de chaque migrant : cette autonomie dans la migration fait donc intervenir en partie la notion de cause de migration pour les migrants accompagnant ;
- le caractère simultané ou différé de la migration des accompagnants par rapport à la migration de leur chef de groupe.

On a alors 2 questions qui se posent : celle du groupe de 1 personne, et celle, si le groupe de 1 personne est à conserver, des mariées rejoignant le domicile conjugal. Leur effectif est suffisamment massif pour incliner à les distinguer des autres migrants.

En conclusion, on peut remarquer que toutes les études empiriques réalisées prennent en considération :

- la taille des unités collectives ;
- les relations entre les membres qui les composent ;
- les caractéristiques de l'individu déterminant du groupe qui est la personne dont se réclament les autres membres de l'unité collective.

La sélectivité des références présentées ici provient de la faiblesse du nombre d'analyses de ce type qui ont été réalisées dans la littérature démographique ou assimilable. Dans la mesure où la collecte ne prévoit pas ce type de recherches et dans la mesure où lors de l'exploitation il n'y est pas porté attention, elles restent malaisées. Cependant, avec l'introduction de plus en plus poussée de l'informatique dans l'exploitation des enquêtes, avec un fichier final apuré et corrigé, il deviendra possible d'effectuer l'analyse des données collectives à partir des données de recensement et d'enquête où l'enregistrement des informations se fait individu par individu, ce qui donnera un intérêt nouveau à des analyses plus élaborées réalisées par des exploitations particulières à partir des documents d'enquête ou par enquêtes spécifiques.

A ce point de notre exposé, nous pouvons donc affirmer la pertinence et l'intérêt des données collectives dans les analyses, mais peut-on aller plus loin compte-tenu des données disponibles ?

2. Les techniques d'analyse

Les unités collectives sont des concepts descriptifs qui font appel à la socio-économie pour exister : un ménage est relatif à certaines coutumes sociales et à certaines conditions économiques précises en dehors desquelles il perd sa réalité (Michel A., 1970). Donc pour l'analyse des données collectives, il est nécessaire de faire appel à d'autres méthodes que la classique analyse par tableaux croisés pour aboutir à des conclusions et obtenir une connaissance plus raffinée de cette réalité socio-démographique. En effet, dès qu'interviennent un grand nombre de variables, l'analyse par tableaux croisés se révèle insuffisante. Deux méthodes peuvent alors être proposées : le fichier-image et l'analyse factorielle.

1. Le fichier-image

Le fichier-image est une méthode visuelle qui répond au besoin de nombreux chercheurs en sciences sociales : obtenir un mode d'analyse qui ne compromette pas l'expérience intime acquise lors de la collecte.

L'on peut trouver chez J. Bertin (1967 : 164 et sq.) la formalisation de ce type d'essai. La littérature anthropologique (ethnographie, géographie) présente désormais un grand nombre d'exemples ; pour notre propos un seul suffira.

Dans une étude à Madagascar sur le Bassin d'Ambalavao, M. Portais (1974) a constitué un fichier-image, il décrit la méthode ainsi :

"Pour mémoire, rappelons que le fichier-image est constitué par une série de bandes de carton d'une certaine épaisseur (1 à 2 mm) sur la tranche desquelles on porte une série d'indications par des traits noirs de différentes longueurs.

Chaque ménage est ainsi représenté par une fiche sur laquelle sont résumées toutes les indications que nous a fournies son questionnaire d'enquête.

Les fiches sont ensuite accolées les unes aux autres selon un classement choisi qui peut être par exemple : l'âge décroissant des chefs de ménage, l'importance de leur rizière, l'importance des revenus des ménages, etc. . ."

M. PORTAIS, 1974 : 135

L'auteur présente les photographies de son fichier-image selon différents classements et le lecteur intéressé, en s'y reportant, saisira aisément le principe et son application.

Malgré tout son intérêt, ce mode de recherche reste limité. Sa problématique reste qualitative. Son faible coût et la grande masse des variables manipulables relativement à la taille de l'échantillon sont cependant à prendre en compte dans les études restreintes.

2. L'analyse factorielle

L'analyse factorielle a été utilisée pour analyser les unités villageoises dans une enquête multidisciplinaire (Equipe Collaborative. . . 1973) à des fins de stratification. Les caractéristiques générales des villages ont été démographiques, socio-économiques et géographiques (proximité d'une route, nature des sols, etc. . .). Cependant, l'on remarque aussitôt que vu la masse des données prises en compte, c'est plutôt à un travail statistique qu'à un travail démographique que nous avons affaire. En effet, au niveau villageois, les données démographiques sont d'un intérêt limité : 2 ou 3 indices sur la structure, le mouvement naturel, le mouvement migratoire. . . et cela suffit, ce sont les données socio-économiques qui sont fondamentales.

Une autre enquête (Migration Mossi, 1973) montre tout l'intérêt de ce type d'analyse. Elle s'est fondée sur les travaux de J.P. Benzecri et Collaborateurs (1973).

Reproduites avec l'aimable autorisation des auteurs, les trois cartes suivantes, représentent pour le pays Mossi enquêté, le résultat d'une analyse factorielle des villages : la première fournit la répartition des points de sondage, la seconde et la troisième représentent le même phénomène selon deux angles de vue différents : d'une part (fig. 2) par strate, d'autre part par point de sondage (fig. 3). Exprimé d'une autre manière, on peut dire que l'espace sert de critère de regroupement des données (fig. 2) alors que dans l'autre (fig. 3) c'est l'espace qui est découpé selon les résultats reportés par point d'enquête. Dans ce second cas, la localisation du phénomène est nettement plus fine : pour une unité comme le village qui est géographique par excellence, le fait est important.

Unités collectives, unités globales.

La question se pose de savoir si avec ce type de traitement et de données nous faisons effectivement encore l'analyse de données collectives. Rien de moins sûr : l'on peut reconnaître l'importance de ce type de recherches mais leur problématique est moins démographique que sociologique ou géographique : les définitions échappent au démographe et les conclusions aussi. Plutôt que d'unités collectives, il faut parler d'unités globales. De plus est-ce des méthodes d'analyse ou des méthodes de représentation ? c'est tout au moins plutôt celles-ci que celles-là. Mais ces interrogations dépassent cette simple mise au point de méthode.

3. Perspectives et projections des unités collectives

La véritable finalité de tout travail scientifique, malgré certaines apparences et idées, est l'utilisation concrète que l'on peut en faire. Parmi ces utilisations, l'une est très importante pour le démographe : les prévisions, projections et perspectives. Un document allemand synthétise ainsi cette question :

“Projection des ménages

Le taux de croissance future de la population donnerait une indication approximative du taux d'accroissement du nombre des ménages. Pour avoir un indicateur un peu plus précis, on pourrait utiliser le taux d'accroissement futur de la population adulte pouvant former de nouveaux ménages. Dans les deux cas, on suppose bien entendu que la dimension actuelle des ménages se maintiendra dans l'avenir mais il serait sans doute plus exact de prévoir des changements dans la dimension des ménages et de tenir compte du fait que leur nombre peut augmenter à un rythme plus rapide que la population totale, en raison de l'accroissement possible du nombre de familles restreintes et de la création de ménages autres que les familles biologiques. D'autre part, un relèvement de l'âge du mariage provoquerait un ralentissement du taux d'accroissement des ménages (voir Séminaire de Copenhague, 1966).

Des méthodes plus complexes d'évaluation du nombre futur des ménages tiennent compte de la composition de la population d'après l'âge, le sexe, l'état matrimonial, les liens avec le chef de ménage, etc. . . et font appel notamment au taux de répartition des chefs de ménage. Cette dernière méthode tient compte des changements escomptés dans le taux des mariages, l'âge moyen du mariage et la fréquence

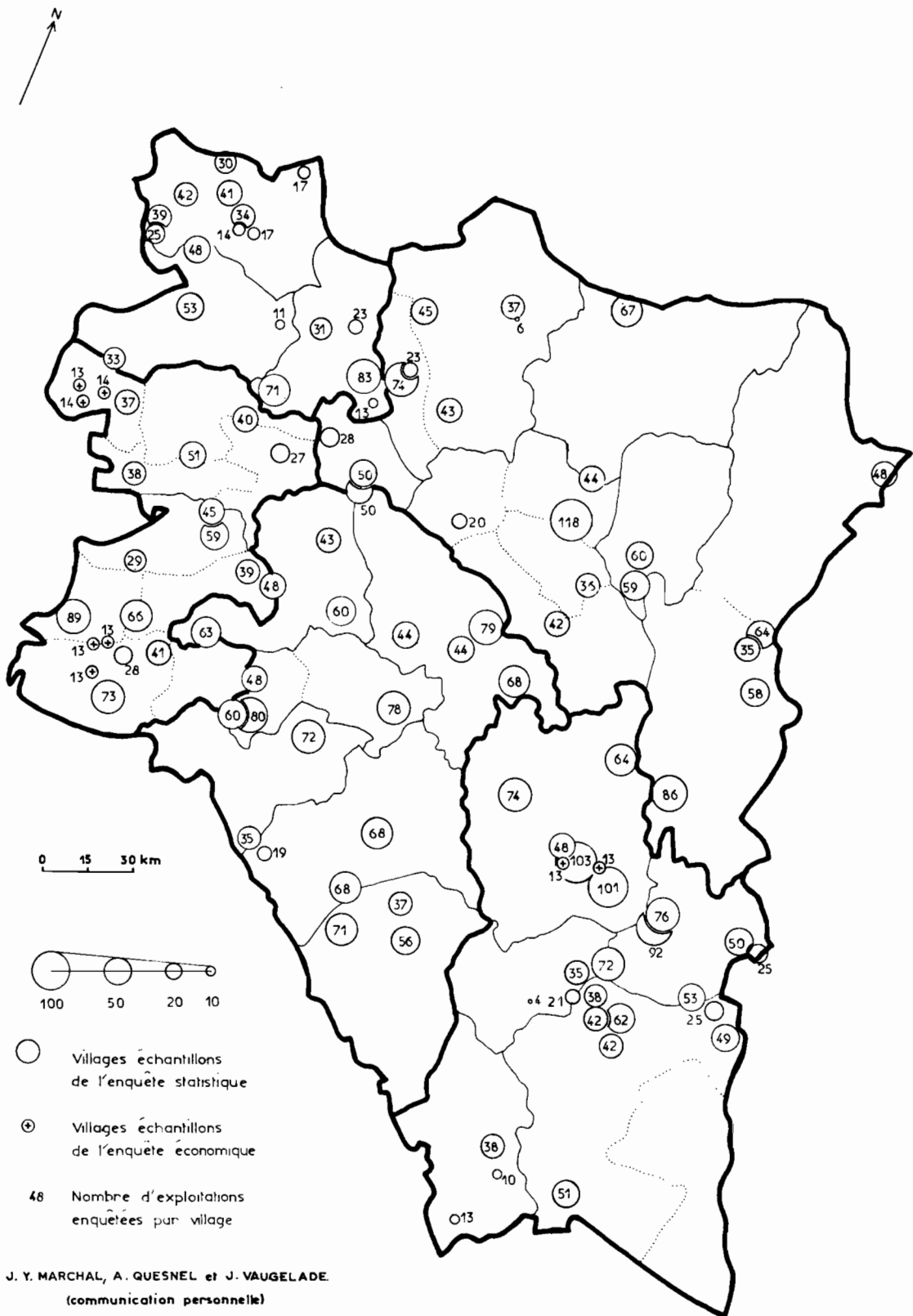


Fig. 1. — Pays Mossi. Migrations rurales externes. Répartition des unités de sondage.

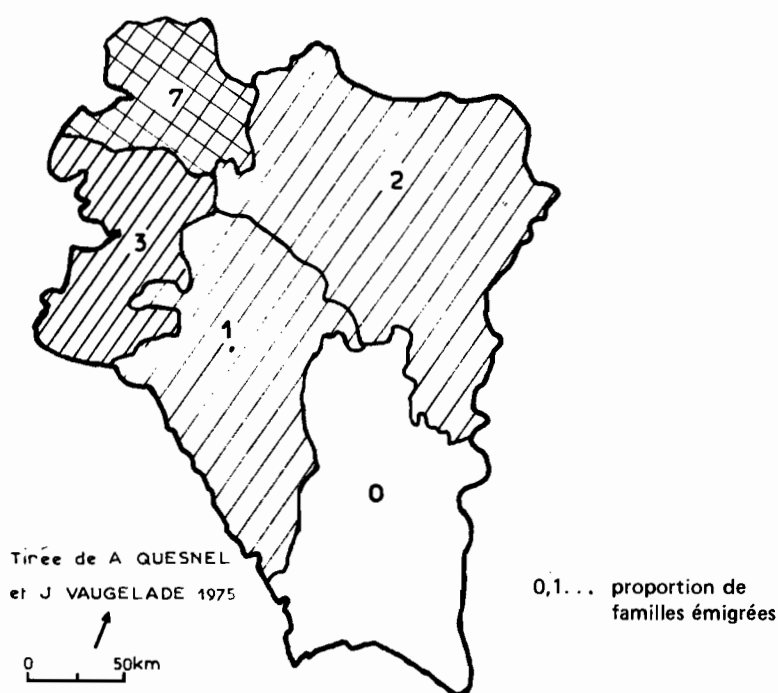


Fig. 2. — Pays Mossi. Migrations rurales externes. Nombre de familles émigrées (1961-1973) pour 100 familles présentes en 1961 selon la strate.

du veuvage et du divorce, facteurs qui influencent la formation et la dissolution des ménages. Toutefois, ces méthodes exigent des séries historiques détaillées et ne peuvent, à l'heure actuelle, s'appliquer d'une façon générale aux pays d'Afrique.

En ce qui concerne le logement, on pourrait établir des projections en rapportant les besoins de différents types aux objectifs du développement économique et social, compte-tenu des résultats effectifs révélés par les données disponibles. Toutes ces projections peuvent être aussi poussées que les données le permettent et que les besoins le demandent."

(Séminaire de Wiesbaden — Nov. 1972 :
Document de travail n° 13 par. 39 à 41)

Deux auteurs se sont particulièrement penchés sur cette question (F. Bamas et N. Triballat, 1967). Les démographes trouveront un exposé complet de ce travail par L. Henry (1968). L'article original, très mathématique, contient d'abondantes références bibliographiques.

L'analyse prospective des besoins en logements requiert des hypothèses sur l'évolution du nombre de ménages et, également, sur la distribution des ménages suivant l'effectif. Il importe, en effet, d'avoir des indications sur la surface et le nombre de pièces des logements à construire. Dans une moindre mesure, l'étude fine de la demande de certains biens durables : voitures particulières, machines à laver, réfrigérateurs, fait intervenir ce même type d'hypothèses.

"La répartition des ménages suivant la taille est, cependant, un caractère relativement complexe qu'il est, de ce fait, peu commode d'introduire dans un modèle projectif, ou encore dans une étude comparative de diverses populations. L'utilisation de cette variable suppose donc que l'on soit en état d'en caractériser la distribution à l'aide d'un petit nombre de paramètres."

F. BAMAS et N. TRIBALLAT, 1967 : 3

Tel est le problème que se posent ces auteurs et voici les solutions qui sont envisagées :

Trois méthodes sont proposées :

“Première méthode : on pourrait imaginer de faire, pour chaque catégorie de ménages, des calculs de ménages survivants et de nouveaux ménages. Il y faudrait des sortes de statistiques de mouvement de ménages. Comme celles-ci n'existent pas, ce procédé théorique est, au moins pour l'instant, sans intérêt. Les auteurs le qualifient d'ailleurs d'un peu utopique”.

L. HENRY, 1968 : 749

L'on peut ici se poser la question de savoir si ce procédé, cité quasiment pour mémoire, n'est pas possible dans les pays africains qui ont réalisé des observations suivies par enquêtes à passages répétés.

“Deuxième méthode : La deuxième méthode repose sur l'hypothèse qu'en poussant plus loin la subdivision des ménages suivant diverses caractéristiques, on peut aboutir à un découpage en classes où la répartition suivant la taille ne varie pas au cours du temps. Cela revient à admettre que la répartition des ménages suivant la taille dans l'ensemble de la population dépend uniquement de la répartition de la population entre les classes sus-mentionnées.

Comme la fécondité et la mortalité ont une influence marquée sur la taille des ménages, l'hypothèse ci-dessus laisse à supposer que les variations et de la mortalité et de la fécondité ne sont dues qu'à des modifications de structure de la population, hypothèse inacceptable.”

L. HENRY, 1968 : 749-750

Malgré ces simplifications, les auteurs ont tenté d'appréhender de cette manière le calcul perspectif des ménages. Ainsi le signale leur commentateur après une analyse critique des résultats :

“Nous avons... discuté à loisir des résultats, sachant que les objections de principe peuvent être sans portée pratique.”

L. HENRY, 1968 : 752

Mais, F. Bamas et N. Triballat ont poussé plus loin leurs analyses :

“Troisième méthode : Quand on fait une perspective du nombre de ménages à partir d'une perspective de la population par sexe et par âge, on a à la fois le nombre total de ménages ordinaires et la population totale de ces ménages ; on connaît donc à la fois le nombre total de ménages ordinaires et la taille moyenne de ceux-ci. Il paraît alors tout naturel de se servir de ces deux résultats pour obtenir une répartition des ménages suivant la taille”.

L. HENRY, 1968 : 752

C'est ainsi que les auteurs en sont arrivés à chercher une loi à deux paramètres qui rende compte du phénomène et c'est vers une somme de lois de Poisson qu'ils se sont orientés. Les résultats des perspectives confrontées avec les distributions observées fondent, par la qualité de l'ajustement, la validité de la méthode.

On peut faire mention d'un autre travail sur la projection des ménages en France (S. Hemery, R. Salais et al, 1973). Les auteurs après avoir défini les ménages et familles, fournissent des précisions sur le mode de calcul qu'ils utilisent. Ce calcul est fondé sur la projection du nombre des chefs de ménage.

“On étudie donc une sous-population indexée sur la population totale à l'aide de taux de chefs de ménage.”

S. HEMERY et al., 1973 : 42

L'intérêt de cette projection vient naturellement de l'équivalence entre la notion de ménage et celle de logement dans les statistiques françaises : ceci n'est pas le cas dans tous les pays (le recensement tunisien distingue les deux : un logement peut être habité par plusieurs ménages).

L'évolution du nombre des ménages dépend de deux facteurs :

*“L'évolution en effectif et structure de la population totale (accroissement purement démographique).
L'évolution du niveau de la cohabitation à effectif et structure de la population totale invariables.*

La première composante peut être projetée en appliquant les taux de chefs de ménage du début de la période à une perspective de population totale selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial pour la fin de la période.

La seconde composante peut être estimée moyennant une hypothèse sur le niveau de cohabitation."

S. HEMERY et al, 1973 : 42-43

"Cohabiter signifie ne pas être chef de ménage, c'est-à-dire vivre dans un ménage dont on n'est pas le chef ou encore vivre hors d'un ménage ordinaire (en collectivité par exemple)."

S. HEMERY et al, 1973 : 42

L'intérêt des ces méthodes est manifeste pour les études sur les phénomènes d'urbanisation en Afrique : en effet, ce n'est pas seulement les chiffres globaux qu'il faut obtenir dans des perspectives mais aussi des données plus fines qui permettent aux Etats d'agir en connaissance de cause.

Signalons que parmi les hypothèses de travail pour de telles perspectives, il est parfois possible d'utiliser celle qui postule que la différence entre les zones rurales et urbaines peut être traitée comme une image de l'évolution dans le temps du ménage. Dans certaines conditions sociales, cette hypothèse est admissible et utile. (Bouquillion-Vaugelade C., 1972)

C. ORIENTATIONS POUR L'ANALYSE DES DONNEES COLLECTIVES

Les exemples précédents permettent donc d'aborder la question de l'analyse des données collectives en proposant quelques orientations.

D'une part, il apparaît important de distinguer entre données globales et données collectives.

Des premières ressortiraient les analyses sur les données portant sur les villages et les quartiers et toutes les autres unités qui habituellement s'inscrivent dans l'espace et font appel à des définitions essentiellement sociologiques, économiques, géographiques. On peut aussi y joindre des analyses sur des unités qui ne s'inscrivent pas forcément dans l'espace (l'espace, autrement dit, ne les définit pas) mais qui n'en existent pas moins : les clans patrilineaires ou matrilineaires en Afrique dont on sait l'importance dans certaines populations.

Des secondes ressortiraient les données sur les familles (biologiques), les ménages, le logement (quand celui-ci est au maximum du niveau d'une concession pas trop vaste en Afrique de l'Ouest : parfois, en effet, elles atteignent la dimension d'un hameau ou d'un quartier entier de village et dépassent alors une centaine de personnes). Pourtant ici il faudrait distinguer les "unités collectives d'enquête", qui sont les unités collectives qui permettent le rassemblement des données démographiques lors des enquêtes : ce peut être le logement ou la concession, ou le pâté de maison, des "unités collectives proprement dites", qui semblent devoir être le logement indépendant, le ménage, la famille. Dans l'analyse, il paraît nécessaire de présenter les données sur les chefs de ces unités collectives, leur répartition par taille, la relation de parenté de chaque personne avec son chef et la décomposition de ces unités en unités immédiatement inférieures en taille : par exemple présenter les ménages selon le nombre des familles et la nature de ces familles (complètes, couple, père ou mère et enfants, isolé). Cet ensemble d'informations paraît important dans la mesure où jusqu'à présent, aucune normalisation n'a été précisée et où donc la comparabilité des résultats reste, par la force des choses, sommaire et bien souvent impossible.

En résumé, les unités collectives se caractérisent donc par :

- le nombre de personnes de l'unité, variable quantitative importante qui prend des valeurs positives entières, dont l'analyse est encore incertaine mais qui se dichotomisent essentiellement dans une première approche entre le nombre 1 et un effectif supérieur ou égal à 2 ;
- les caractéristiques qualitatives globales qui sont les relations entre les membres de l'unité considérée (relations de parenté, de travail, de mouvement. . .) ;

- la décomposition en sous-unités collectives elles aussi ;
- les caractères des membres de l'unité ;
- les caractères déterminants du chef de cette unité qui est celui autour de qui se rassemble la cellule sociale qui représente l'unité statistique collective étudiée ;
- le croisement entre elles de caractéristiques situées à des niveaux différents (la relation sexe du chef et taille de l'unité par exemple) peut également être pris en compte.

L'analyse de ces différentes caractéristiques peut être opérée selon différents critères, géographiques par exemple, et permettre à la fois la description des différents phénomènes et la mise en place d'hypothèses pour des calculs prospectifs, quel que soit le mode de ces calculs : perspectives classiques ou perspectives de ménages comme il en a été présenté un exemple, certes très éloigné apparemment des situations en Afrique mais dont l'ouverture qu'il présente ne peut que retenir l'attention.

En effet, la démographie africaine et malgache a mis en œuvre des méthodes parfaitement originales et les données collectives collectées sont peut-être exploitables de manière non classique pour peu qu'on le veuille et que cela soit nécessaire à la planification économique et sociale en vue du développement.

BIBLIOGRAPHIE

- BAMAS F. et TRIBALLAT N., 1967 – Perspectives de ménages par nombre de personnes. Essais méthodologiques. *Etude et conjoncture*, N° 12 – Décembre 1967 : 3-24.
- BENZECRI J.P. et Collab., 1973 – *L'analyse des données*. Dunod, Paris.
- BERTIN J., 1967 – *Sémiologie graphique ; diagrammes, réseaux, cartographie*. Gauthier, Villars et Mouton, Paris, 1967 : 431.
- BLANC R., 1974 – *Rapport de mission* sur la première réunion scientifique du Bureau Technique Régional de l'UDEAC-Tchad (Yaoundé 28/3-3/4 1974) INSEE, 24/4/74, N° 275/150, multigr. : 11.
- BOUQUILLON C. VAUGELADE J., LACOMBE B. et VIGNAC-BUTTIN B., 1972 – Les unités collectives et l'urbanisation au Sénégal : Etude de la famille Wolof. Colloque inter., CNRS, Bordeaux-Talence, 19 sept. 2 oct. 1970 ; *La croissance urbaine en Afrique Noire et Madagascar*. CNRS – ORSTOM, Paris : 357-370.
- CNRES, 1966 – *Recensement général de la population, 1966*. Rapport méthodologique ; Etat et structures des familles en Algérie. Série C, Vol. 1, 2 tomes, multigr. : 833 CNRES (Algérie), 1966.
- CROZE M., 1965 – *Cours de Démographie* – Tome I, INSEE – ENSAE – Paris, avril 1965 multigr. : 257 – tabl. h.t.
- DEVILLE J.CI., 1972 – Structure des familles ; enquête de 1962. *Coll. de l'INSEE*, D 13-14 : 344 Imp. Nation., Paris, 1972.
- Equipe Collaborative Sénégal (OMS, ORSTOM, Univ. de Dakar), 1973 – Santé, migration et urbanisation. Une étude collective au Sénégal. OMS, *Bull. OMS*, 1973, 49 : 517-537.
- FLEURY M. et HENRY L., 1965 – Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien. INED, Paris, 1965 : 182.
- FOX R., 1972 – Anthropologie de la parenté. Une analyse de la consanguinité et de l'alliance. Trad. de "*Kindship and Marriage, an Anthropological Perspective*", 1967. Gallimard, Paris, 1972 – 268.
- HEMERY S. et SALAIS R. et al., 1973 – Projections démographiques pour la France avec migrations extérieures, (Point de départ 1er janvier 1970). INSEE, Paris – *Coll. Démographie et Emploi* N° D 21, avril 1973 : 110.
- HENRY L., 1967 – Compléments d'analyse : Statistiques de familles, compléments sur la fécondité. *Cours IDUP* – Paris Multigr. Pagin. multiple.

- HENRY L., 1968 – Perspectives de ménages par nombre de personnes. *Population* 23^e année – Juillet-août N° 4 : 749-754.
- INED-INSEE-ORSTOM-SEAE, 1973 – *Sources et analyses des données démographiques* – Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar. Première partie : Sources de données. Paris : 415.
- LACOMBE B., 1969 – Mobilité et migration – Quelques résultats de l'enquête du Sine Saloum – Sénégal *Cah. ORSTOM – Sér. Sc. Hum.* Vol. VI. N° 4 : 11-42.
- LACOMBE B., 1975 – Note sur la famille et le ménage, dans les recensements algérien et tunisien de 1966 et dans l'enquête tunisienne de 1968-69. *Communication au 2^e colloque de Démographie maghrébine* Tunis, Multigr. : 9.
- LACOMBE B., 1975 – La famille algérienne au recensement de 1966 (manuscrit en préparation).
- LAMY B. et ROUX J.C., 1969 – Essai de présentation méthodologique pour une étude sur la différenciation rurale dans l'arrondissement de Paos-Koto. *Cah. ORSTOM – Sér. Sc. Hum.* Vol. VI. N° 4, 1969 : 75-91.
- LEACH E.R., 1968 – *Critique de l'anthropologie*. PUF, Paris, 1968 : 239.
- MARTIN V., 1970 – Structure démographique de la famille chez les Sérèr et les Wolof. *Population* N° 4 – 1970 : 771-796.
- MICHEL A., 1970 – *La Sociologie de la famille* ; recueil de textes présentés et commentés. Mouton, Paris – La Haye, 1970 : 318.
- ONU-CEA, 1968 – *Démographic Handbook for Africa*. Guide démographique de l'Afrique (Sans lieu) mars 1968 – multigr. : 123.
- ONU-CEA, 1971 – Manuel des Enquêtes démographiques par sondage en Afrique (*Documents CEA/UNESCO*). E/CN. 14/CAS, 7/17 ; 20 septembre. Multigr. : 168.
- ORSTOM, 1972 – Etudes sur les migrations en Afrique. *Cah. ORSTOM – Série Sc. Hum.* Vol. IX. N° 4 : 391-458.
- PICOUET M., 1973 – Enquête Nationale Démographique 1968-1969 – Goraa et Oued el Khatéf. Application de la méthode des passages répétés à deux cheikhats ruraux en Tunisie. Méthodologie et résultats. *Etudes et Enquêtes de l'Institut National de la Statistique* N° 5 – Tunis, multigr. février : 120.
- PORTAIS M., 1974 – Le Bassin D'Ambalavao. Influence urbaine et évolution des campagnes (Sud Betsileo – Madagascar). ORSTOM, Paris, 1974, *Coll. Trav. et Doc.* N° 33, 162 p + ph. h.t.
- QUESNEL A. et VAUGELADE J., 1975 – Approche des migrations temporaires et définitives par une enquête renouvelée. In *Actes du 4^e colloque de Démogr. Afric.* Ouagadougou, 20-25 janvier 1975.
- RAULIN H., 1967 – Commentaire socio-ethnologique. *Afrique Noire, Madagascar, Comores : Démographie comparée*, vol. 8 Tome II – DGRST – Paris : 1975.
- 1966 – *Rapport du cycle d'études* sur les statistiques et programmes de logement pour l'Afrique. Copenhague, Danemark, 31.8 – 15.9.1966, Documents de travail N° 6 et 20.
- 1969 – Histoire biologique et Société. *Numéro spécial. Annales, Economie, Société, Civilisation* 24^e année N° 6 – Novembre-Décembre.
- 1972 – La statistique démographique et l'emploi d'ordinateurs en tenant particulièrement compte de la recherche démographique. Fondation allemande pour le développement international et Office Fédéral de la Statistique d'Allemagne. *Séminaire de Wiesbaden* – Hesse – R.F.A., Novembre 1972. Offset, pag. mult. 1 vol.
- 1974 – INS. Enquête Nationale Démographique 1968-1969. *Etudes et enquêtes de l'INS – Série démographie*. Tunis N° 6 – juillet 1974, multigr.

SOURCES ET ANALYSE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar

TROISIÈME PARTIE

édition définitive

ANALYSE
DES
DONNÉES

TOME I

I. LES DONNÉES D'ÉTAT INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Francis GENDREAU, Bernard LACOMBE

IIa. L'INSTRUCTION

Alain MORICE

IIb. L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Philippe BOURCIER DE CARBON



INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE D'OUTRE-MER
1977